

Bretagne, Finistère
Saint-Pol-de-Léon
Kerhoant

Batterie d'artillerie de côte (Mo 92 c), Kerhoant (Saint-Pol-de-Léon)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29000724

Date de l'enquête initiale : 2002

Date(s) de rédaction : 2002, 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des fortifications littorales de Bretagne, enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : batterie, blockhaus, casemate, magasin de munitions

Destinations successives : remise agricole

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : bâti isolé

Références cadastrales : BI, 43 ; BI, 259

Historique

D'après le rapport Pinczon du Sel, la batterie d'artillerie hippomobile composée est d'abord implantée dans des positions de campagne autour de Saint-Pol-de-Léon.

Les quatre bunkers - casemates de type 669 de la batterie d'artillerie de côte de Kerhoant ont été construits à partir de janvier 1944 : la batterie est vraisemblablement occupée trois mois après. Chaque casemate est armée d'un canon de 15,5 cm sFH414.

Au début du mois d'août 1944, huit jours avant l'arrivée des troupes américaines, la batterie d'artillerie est déplacée vers la forteresse Brest.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Dates : 1943 (daté par travaux historiques), 1944 (daté par travaux historiques)

Auteur(s) de l'oeuvre : Organisation Todt (ingénieur militaire, attribution par travaux historiques)

Description

La batterie d'artillerie de côte de Kerhoant à Saint-Pol-de-Léon est implantée dans des champs au sud de la route de Plougoulm à environ 28 m au-dessus du niveau de la mer, mais reste invisible de la mer. Elle est composée de quatre casemates de type 669 : les trois premières casemates sont espacées de 45 mètres tandis que celle du sud est située à 75 mètres plus en retrait.

La section de gauche de la batterie a son axe de tir vers le nord (en direction du chenal ouest de l'Île de Batz). La section de droite a son axe de tir vers le nord-nord-est (en direction du Sanatorium de Roscoff et du chenal de l'Île de Batz).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée

Couvrements : , en béton armé

Type(s) de couverture : terrasse

Énergies : énergie électrique ; produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : désaffecté, envahi par la végétation, état moyen

Décor

Techniques : peinture

Précision sur les représentations :

Casemate n° 1 située à l'est

A l'intérieur, sur le mur côté embrasure, à gauche : repères de tir peints en noir.

3700 [Direction du champ de tir principal]

20 mr. [Abréviation de *mehr*, qui signifie plus].

1050 wg. [Abréviation de *weniger*, qui signifie moins].

Sur la plate-forme supportant le canon : graduations et repères de tir peints en rouge.

Casemate n° 2

A l'intérieur, sur le mur côté embrasure, à gauche : repères de tir peints en rouge.

3700 [Direction du champ de tir principal]

20 mr. [Abréviation de *mehr*, qui signifie plus].

1050 wg. [Abréviation de *weniger*, qui signifie moins].

Sur la plate-forme supportant le canon : graduations et repères de tir peints en rouge

Casemate n° 3

A l'intérieur, sur le mur côté embrasure, à gauche : repères de tir peints en rouge.

Casemate n° 4 située à l'ouest

A l'intérieur, sur le mur côté embrasure, à gauche : repères de tir peints en rouge.

3200 [Direction du champ de tir principal]

420 mr. [Abréviation de *mehr*, qui signifie plus].

650 wg. [Abréviation de *weniger*, qui signifie moins].

Sur la plate-forme supportant le canon : graduations et repères de tir peints en rouge.

Statut, intérêt et protection

Les bunkers - casemates de Kerhoant ne sont pas cadastrés. En raison de leur intérêt historique et architectural, ils mériteraient de figurer dans les documents de planification inter-communaux.

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre

Éléments remarquables : batterie, blockhaus, casemate

Statut de la propriété : propriété privée

La batterie d'artillerie de côte de Kerhoant

La batterie d'artillerie de côte de Kerhoant à Saint-Pol-de-Léon constitue l'un des nombreux ensembles fortifiés du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*) en Bretagne aménagés par l'Allemagne nazie. La ferme de Kerhoant est réquisitionnée durant la Seconde Guerre mondiale pour accueillir des soldats du 266^e régiment d'artillerie (3 / 266^e Artillerie-Regiment) et subvenir aux besoins des chevaux nécessaires au fonctionnement de la batterie hippomobile.

Construite "en dur" au début de l'année 1944, cette batterie d'artillerie de côte, composée de quatre bunkers - casemates de type 669, armés chacun d'un canon de 15,5 cm sFH414, d'une portée maximum de 11 000 m, avait pour objectif la défense de la baie de Morlaix contre un débarquement ennemi.

Cette batterie d'artillerie de côte est numérotée "Mo 92 c", en référence à la commune de Morlaix, retenue comme nom pour l'un des groupes défensifs côtiers (*Küstenverteidigungsgruppe*). Dans la terminologie de la *Wehrmacht*, cet ensemble fortifié est désigné comme "nid de résistance" (*Widerstandsnest*, en abrégé "W"). Une carte allemande datée du 15 janvier 1944 atteste de l'occupation de la batterie d'artillerie par la *Heer* (armée de Terre).

L'intérêt de cette batterie d'artillerie est de conserver des marquages et des instructions de tir en bon état.

Les bunkers - casemates de Kerhoant ne sont pas cadastrés. En raison de leur intérêt historique et architectural, ils mériteraient de figurer dans les documents de planification inter-communaux. Ces bunkers ont été recensés en 2002.

Ce dossier d'Inventaire du patrimoine a été mis à jour en 2024 dans le cadre de l'[Inventaire des héritages militaires en Bretagne](#).

Références documentaires

Documents d'archive

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest)**
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest

Documents figurés

- **Dessins de Patrick Fleuridas**
Dessins de Patrick Fleuridas. Belgian Bunkersite (<http://www.bunkers.be>).

Bibliographie

- **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique [2008]**
ROLF, Rudi. **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique.** Middelburg, PRAK publishing, 2008, 432 p.
- **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten [2008]**
FLEURIDAS, Patrick. HERBOTS, Karel. PEETERS, Dirk. **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten.** S. l., 2008, 183 p., 2-914827-27-X.

Liens web

- Plan extrait du rapport Pinczon du Sel (Plan n° 72 - IV) : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/e00663342ad59768/663342adba256>
- Kerhoant sur bunkersite.com : <https://bunkersite.com/locations/france/bret-noord/morlaix/kerhoant.php>

Annexe 1

Groupe de batteries lourdes de Saint-Pol-de-Léon, extrait du Rapport Pinczon du Sel, 1946-1947 (p. 60-62 ; plan n° 71 - IV)

"Le commandement allemand a tenu en permanence dans la région de Saint-Pol-de-Léon un groupe de trois batteries hippomobiles de 150 [mm]. Ces batteries ont occupé des positions de campagne jusqu'au moment où les positions fortifiées citées ci-après ont été prêtes.

De même des batteries de DCA [défense contre avion], moyennes et légères et des groupes de projecteurs ont été ça et là suivant les époques. D'après les dates de construction des casemates, il semble que l'action massive de l'aviation alliée en Afrique du Nord, puis en Italie, ont convaincu l'ennemi de l'inanité des ouvrages de campagne, si bien camouflés soient-ils.

Les batteries protégées se composaient de quatre casemates pour pièces de 150 [mm] de campagne en deux sections et de nombreux bunkers enterrés servant d'abris pour le personnel, de postes de direction de tir, d'usines électriques, etc., et dont un certain nombre avec mitrailleuse.

Une DCA [défense contre avion] moyenne mobile protégeait la construction de l'ouvrage et changeait ensuite de place. L'effectif comprenait une centaine d'hommes dont de nombreux Russes affectés aux attelages.

Les positions définitives furent :

Kerhoant (plan n° 72 - IV), en bordure sud et à 3 km sur la route de Saint-Pol à Plougoum.

Section de gauche : axe de tir vers [la] pointe ouest de l'Île de Batz.

Section de droite : axe de tir vers [le] Sanatorium de Roscoff.

La construction des casemates a débuté en janvier 1944, la batterie s'est repliée vers Brest, huit jours avant l'arrivée des Américains.

Kerdalar (plan n° 72 - IV), en bordure est et à un kilomètre sur la route de Mespaul.

Section de gauche : axe de tir vers [les] abords ouest de l'Île de Batz.

Section de droite : axe de tir vers [les] abords est de l'Île de Batz.

Commencée en juin 1943 et occupée trois mois après, la batterie est partie aussitôt après le Débarquement de Normandie vers Saint-Brieuc.

Vézen Doket (plan n° 74 - IV), à 3 km de la bordure est de la route de Plouénan.

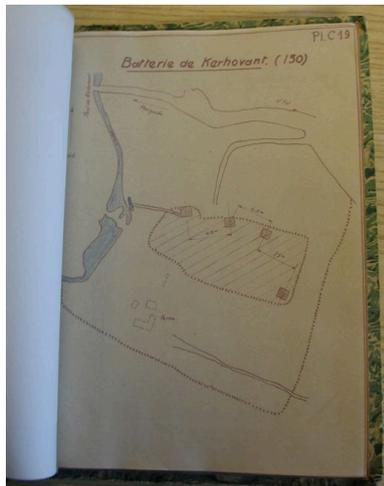
Section de gauche : axe de tir vers l'Île Callot.

Section de droite : axe de tir vers [la] pointe de Carantec [le port].

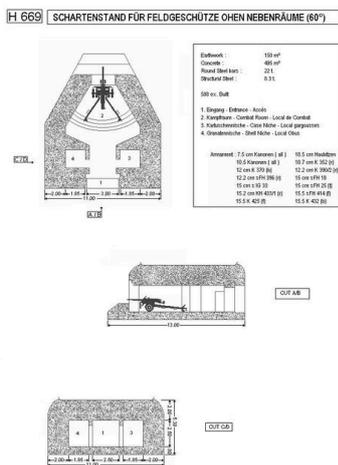
Construction au début de 1944.

La batterie est partie vers Saint-Brieuc après le Débarquement de Normandie, revenue trois semaines après, elle est repartie aussitôt vers Brest en [à la] fin juillet."

Illustrations



Plan de la batterie de Kerhoant, 1946 (collection : Service Historique de la Défense à Brest)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901490NUCA



Plan d'un bunker - casemate de type 669 (dessin : Patrick Fleuridas)
Phot. Patrick Fleuridas,
Autr. Patrick Fleuridas
IVR53_20042904371NUCA



Vue d'ensemble (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901460NUCA



Vue générale des deux casemates est (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901786NUCA



Vue générale de la casemate ouest (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901787NUCA



Vue générale de la casemate est (état en 2002). En arrière-plan, les clochers de la cathédrale Saint-Paul Aurélien et de la chapelle Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901788NUCA



Vue générale de la casemate est depuis le sud : entrée (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901789NUCA



Vue générale de la casemate est depuis le sud-est : entrée (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901790NUCA



Vue de l'emplacement du système
de ventilation d'une des quatre
casemates de type 669 (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901791NUCA



Vue de l'un des marquages présents
dans chaque casemate (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20022901792NUCA



Vue de l'un des marquages présents
dans chaque casemate : angle
de tir du canon (état en 2002)
Phot. Guillaume Lécueillier
IVR53_20032902600NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les fortifications littorales du Pays de Morlaix (IA29131459)

Les bunkers du Mur de l'Atlantique (étude en cours) (IA29002282)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Groupe défensif côtier de Morlaix codé Mo (IA29001818) Bretagne, Finistère, Morlaix

Groupe de trois batteries d'artillerie de côte de Saint-Pol-de-Léon (Mo 86 b, 91 c, 92 c) (IA29000970) Bretagne, Finistère, Saint-Pol-de-Léon, Vézen Doket, Kerdalar, Kerhohant

Bunker - citerne (?), Kerhoant (Saint-Pol-de-Léon) (IA29000860) Bretagne, Finistère, Saint-Pol-de-Léon, Kerhoant

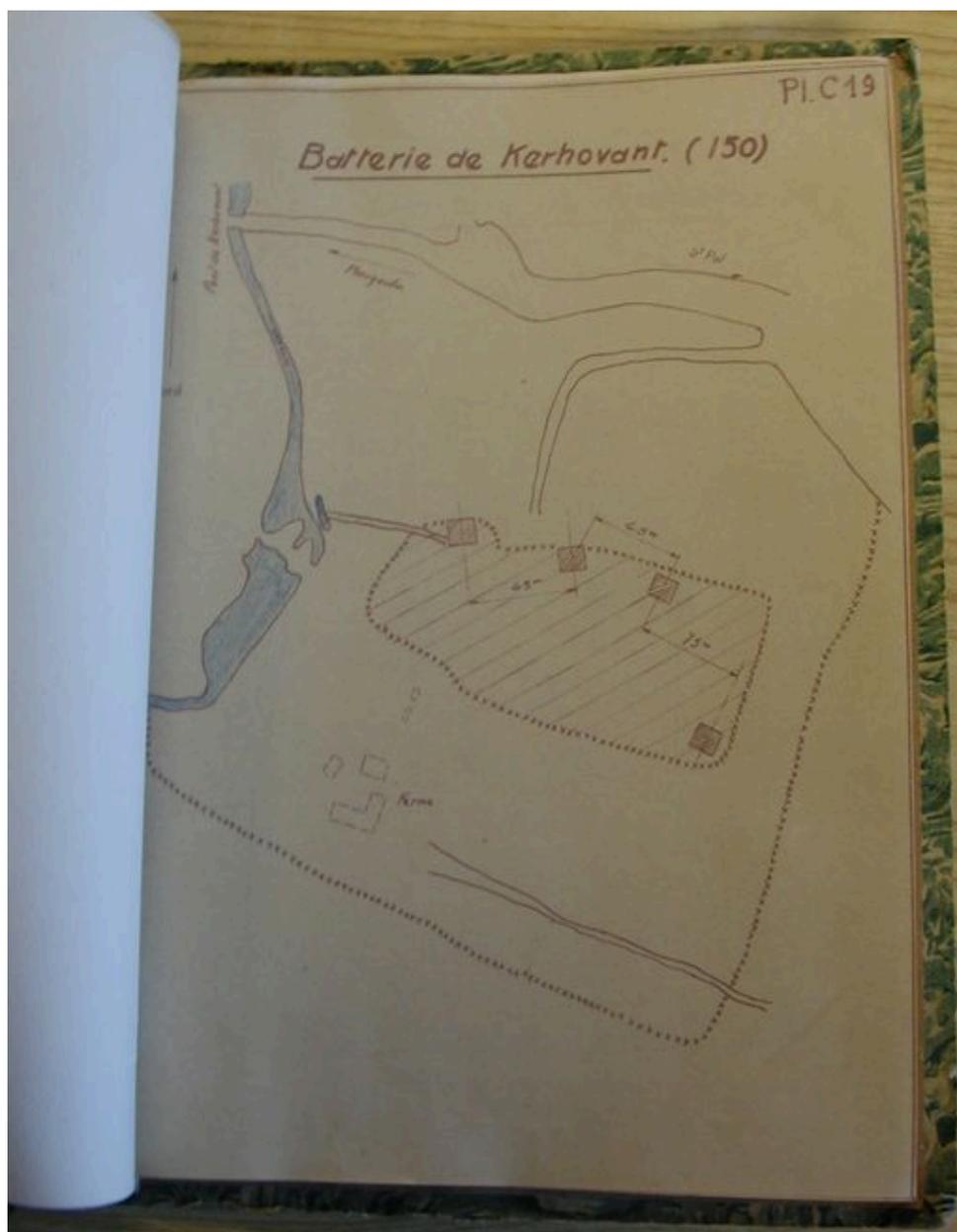
Bunker - abri pour observatoire d'artillerie de type 627, en contrebas de la chapelle Sainte-Barbe, Pointe de Bloscon (Roscoff) (IA29000921) Bretagne, Finistère, Roscoff, Pointe de Bloscon, En contrebas de la chapelle Sainte-Barbe,

Bunker - poste d'observation d'artillerie de type 627 avec toit blindé, Allée du Cosmeur, Pointe de Penn al Lann

(Carantec) (IA29000755) Bretagne, Finistère, Carantec, Pointe du Cosmeur, Pointe de Penn al Lann, Allée du Cosmeur

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Association Pour l'Inventaire de Bretagne ; (c) Région Bretagne



Plan de la batterie de Kerhoant, 1946 (collection : Service Historique de la Défense à Brest)

Référence du document reproduit :

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta"** (collection : Service Historique de la Défense de Brest)

Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). **"Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta"** (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest

IVR53_20022901490NUCA

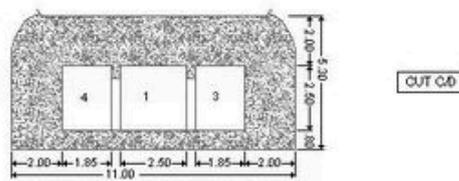
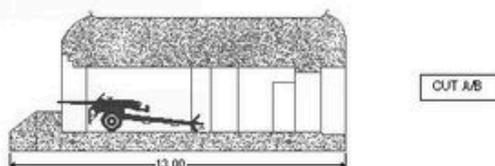
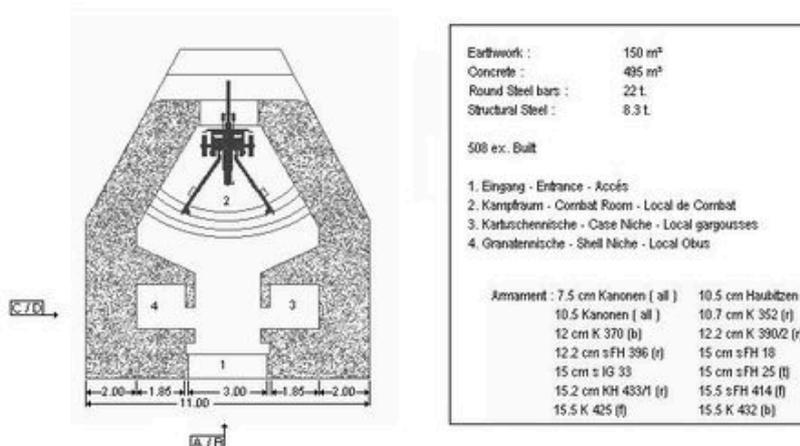
Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

H 669 SCHARTENSTAND FÜR FELDGESCHÜTZE OHNE NEBENRÄUME (60°)



Plan d'un bunker - casemate de type 669 (dessin : Patrick Fleuridas)

Référence du document reproduit :

- **Dessins de Patrick Fleuridas**

Dessins de Patrick Fleuridas. Belgian Bunkersite (<http://www.bunkers.be>).

IVR53_20042904371NUCA

Auteur de l'illustration : Patrick Fleuridas

Auteur du document reproduit : Patrick Fleuridas

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble (état en 2002)

IVR53_20022901460NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale des deux casemates est (état en 2002)

IVR53_20022901786NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la casemate ouest (état en 2002)

IVR53_20022901787NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la casemate est (état en 2002). En arrière-plan, les clochers de la cathédrale Saint-Paul Aurélien et de la chapelle Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon

IVR53_20022901788NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la casemate est depuis le sud : entrée (état en 2002)

IVR53_20022901789NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la casemate est depuis le sud-est : entrée (état en 2002)

IVR53_20022901790NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'emplacement du système de ventilation d'une des quatre casemates de type 669 (état en 2002)

IVR53_20022901791NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'un des marquages présents dans chaque casemate (état en 2002)

IVR53_20022901792NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'un des marquages présents dans chaque casemate : angle de tir du canon (état en 2002)

IVR53_20032902600NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

Date de prise de vue : 2002

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation